

Absents et excusés : DASSONVILLE, Conseillère communale;

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Impositions communales

Le point est présenté par Monsieur BAUWENS.

Renouvellement pour l'exercice 2016 des règlements taxes et règlement redevance suivants :

Article budgétaire	Libellé	Taux et base d'imposition
040/363.03	Taxe sur l'enlèvement des immondices	<ul style="list-style-type: none">• 80 EUROS par an par ménage d'une personne• 100 EUROS par an par ménage de deux personnes• 125 EUROS par an par ménage de trois personnes ou plus
040/363.16	Redevance sur la délivrance de sacs poubelle	20 EUROS pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres – modification article 4 sur le nombre de sacs distribués.

Monsieur BAUWENS précise que la commune a reçu le 27 octobre 2015, un courrier d'Ipalle daté du 21 octobre 2015, l'informant de l'augmentation de ses cotisations comme suit :

- La cotisation pour le traitement des déchets ménagers passe de 15,19 € à 17,25 € par habitant ;
- La cotisation pour la gestion des parcs à conteneurs passe de 15,81 € à 20,50 € par habitant.

« Cette augmentation a des répercussions sur le point 10 de l'ordre du jour « coût vérité des déchets – budget 2016 » qui doit se situer entre 95 et 110 %. En tenant compte de l'augmentation des cotisations d'Ipalle, et en maintenant les autres chiffres tels quels, le taux est de 89 %. Si nous ne trouvons pas dans la bonne fourchette, le SPW n'acceptera pas notre taxe sur l'enlèvement des immondices et réduira les subsides octroyés à l'intercommunale Ipalle. Il est donc proposé de modifier l'article 4 de la redevance sur la délivrance de sacs poubelles comme suit :

Une fois l'an, les services communaux procèdent à la distribution gratuite de sacs poubelles au profit des citoyens d'Antoing. Le nombre de rouleaux distribués est déterminé en fonction du nombre de personnes faisant partie du ménage. Ce nombre est toutefois plafonné à 5 rouleaux maximum par ménage.

Cette solution pénalisera surtout les mauvais trieurs, et permet de maintenir la taxe sur l'enlèvement des immondices, au taux de l'an dernier. ».

Article budgétaire	Libellé	Taux et base d'imposition
040/364.03	Taxe sur la force motrice	<ul style="list-style-type: none"> • exonération pour les contribuables détenant une puissance nominale inférieure à 10 kw • 7,5 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable de 10 à 20 Kw et moins • 25 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable supérieure à 20 Kw • exonération pour tout nouvel investissement de matériel neuf à partir du 1/1/2006 (plan Marshall)
040/364-24	Taxe sur la distribution gratuite de feuilles publicitaires non adressées	<ul style="list-style-type: none"> • 0,0130 EURO par exemplaire jusque 10 g. inclus • 0,0345 EURO par exemplaire au-delà de 10 g. jusque 40 g. inclus • 0,0520 EURO par exemplaire au-delà de 40 g. jusque 225 g. inclus • 0,0930 EURO par exemplaire supérieur à 225 g. • 0,007 EURO par exemplaire pour la presse régionale (12 parutions/an et 5 critères sur 6). • EXONERATIONS : l'annonce d'une manifestation culturelle, sportive, patriotique, philosophique, touristique, politique, pour autant qu'il n'y ait pas de publicité
040/364-09	Taxe sur les carrières et sablières	Taxe directe de répartition : rendement 1.000.000 EUROS
040/371-01	Centimes additionnels au précompte immobilier	2.600 centimes additionnels au précompte immobilier
040/372-01	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7 % additionnels à l'impôt des personnes physiques
04002/367.10	Taxe additionnelle sur les mâts, pylônes ou antennes	100 centimes additionnels

Concernant la taxe sur l'enlèvement des immondices, Monsieur VINCENT approuve le statu quo. Il précise qu'Antoing compte beaucoup de ménages d'une seule personne et estime le montant de 80 € trop élevé par rapport aux autres montants de la taxe.

Concernant la redevance sur la délivrance de sacs poubelles, Monsieur VINCENT estime que la perte de 1 rouleau (soit 20 €) est plus acceptable qu'une augmentation de la taxe. Il précise qu'il ne faudrait pas réduire le nombre de sacs chaque année, et fait part de la qualité médiocre des sacs distribués. « Il est très inconfortable pour une personne seule de garder sa poubelle plus d'une semaine, il serait peut-être intéressant de prévoir des sacs plus petits. Il faudrait également rappeler les horaires de ramassages, ainsi que les heures à partir desquelles les sacs peuvent être déposés ».

Concernant la taxe sur la force motrice et les carrières, Monsieur VINCENT rappelle ce que ces taxes rapportent à la commune. « L'industrie carrière est florissante, mais l'avenir de CBR Antoing est compromis. L'inquiétude est grande et il n'y a pas d'information du groupe Edelberg, et ce pour éviter l'effondrement en bourse. Le pire scénario serait la fermeture de CBR Antoing. Antoing a moins d'atouts car elle ne produit pas de produit fini (clinker). Si CBR ferme, dans le meilleur des cas, on aura une reprise par Holcim avec un changement dans la configuration du bassin d'Antoing. On risque donc de voir le projet Holcim arriver plus vite, et les nuisances qui vont avec pour les habitants des Villages d'Antoing, Bruyelle et Calonne. Il faudrait organiser une table ronde pour voir de quelle manière on pourrait agir. N'oublions pas que dans les années 70, Cimescaut a fermé; on n'est pas à l'abri d'une telle catastrophe. »

Monsieur le Bourgmestre répond avec une phrase : « Pourquoi pas avoir de nouveau une cimenterie sur Antoing ? »

Monsieur BAUWENS précise qu'une réunion du comité Obesco 2 est prévue le 25 novembre prochain et qu'il en saura plus après. Il précise qu'il s'agit de la fusion entre deux grands groupes. « C'est l'Europe qui va décider ».

Monsieur VINCENT précise que l'égouttage doit aussi être au point.

Monsieur BAUWENS précise que c'est le SPW – MET qui doit intervenir, mais il n'y a plus d'argent. « La balayeuse passe tous les vendredis dans nos rues. Nous avons toujours de bons contacts avec les carriers ».

Madame Sabine MAHIEU précise que dans le temps, la balayeuse passait plus, et que la rue du Coucou n'a jamais été dans un tel état.

Monsieur VINCENT précise pour l'égouttage que le SPW n'a qu'à se retourner contre les responsables connus. Il précise enfin que la commune se porte bien et qu'elle peut se permettre de garder les taux de l'année précédente.

Monsieur VIVIER espère que les 21.000 sacs en plus à vendre, ne seront pas 21.000 sacs dans la nature. Il estime qu'en baissant le nombre de sacs, cela va augmenter les déchets dans la nature. Il rappelle qu'il est pour le principe du pollueur-payeur.

Monsieur BILLOUEZ lui demande pour qui il prend les habitants d'Antoing pour dire qu'ils vont jeter leurs déchets dans les rues.

Monsieur VERSCHEURE demande si on ne devrait pas donner un rouleau de sacs PMC à la place du rouleau perdu.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur le renouvellement pour l'exercice 2016, des 8 règlements taxes et règlement redevance.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

2. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2015.

Monsieur BILLOUEZ présente le point.

Les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 2/2015 du CPAS ont été approuvées par le Conseil de l'Action Sociale le 21 octobre 2015.

« SERVICE ORDINAIRE

- Après cette modification budgétaire, le budget 2015 s'élèvera à 5.452.515,74€ et cela, sans modification de la dotation communale.
- Pour les dépenses à l'exercice propre, les modifications significatives se retrouvent au niveau des articles de traitement. De plus, nous avons effectué quelques ajustements dont les plus marquants sont les frais en matière d'assurance [-2.272,98€], les non-valeurs [+6.300,00€], les frais de fonctionnement de la maison de repos (à savoir, location d'une climatisation, denrées alimentaires et frais d'entretien divers) [+7.000,00€] et les frais divers pour les habitations face à la maison de repos (diverses réparations couvertes par notre assurance et entretien des chaudières) [+5.000,00€]. Enfin, nous transférons sur le fonds de réserve extraordinaire 29.700,00€ concernant des investissements futurs pour notre maison de repos et le centre de repassage.
- Pour les recettes à l'exercice propre, les principales modifications se situent au niveau de l'administration générale avec une recette perçue grâce au *Pacte solide et solidaire* [16.000,00€], des récupérations du RIS auprès de bénéficiaires et une diminution de la subvention Awiph.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

- Après cette modification budgétaire, le budget 2015 s'élèvera à 386.560,50€.
- Au niveau des exercices antérieurs, le dossier de mise en conformité de la Maison de repos relatif au système d'appel infirmier est enfin clôturé. Il en résulte un montant non utilisé de 13.579,31€ que nous réaffectons au projet de rénovation sanitaire et climatisation afin de pouvoir pallier, le cas échéant, à l'un ou l'autre surcoût dans ce dossier.
- Pour les dépenses à l'exercice propre, nous avons effectué un transfert du fonds de réserve ordinaire vers l'extraordinaire pour un montant de 29.700,00€. Cela comprend pour la maison de repos : projet d'amélioration énergétique [7.000,00€], un lève-patient passif [7.500,00€], du matériel horticole [4.000,00€] et une caméra de surveillance [4.000,00€]. Et pour le centre de repassage, remplacement d'un châssis fixe par un battant ouvrant pour la ventilation [1.200,00€] et remplacement d'une partie du matériel de repassage (centrale vapeur, adoucisseur et fers) [6.000,00€] ».

Monsieur COURTOIS confirme qu'il s'agit en majorité d'ajustements techniques. Il demande pourquoi une telle diminution dans le traitement du Président.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'à l'époque de son prédécesseur, on y incluait sa prépension.

Monsieur VINCENT se dit étonné de la situation stable des RIS, il espère que cela va durer. « Les aides urgentes explosent, beaucoup de familles non bénéficiaires du CPAS font appel au CPAS. Il y a une assistante sociale en moins. Comment arrivez-vous à gérer tous ces dossiers ?

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il y a actuellement 75 RIS dont 11 personnes mise au travail en article 60. « Il y a eu un pic durant l'année à 82 RIS. Antoing a déjà une moyenne élevée au départ. Le service médiation de dette fonctionne beaucoup et aide des personnes dans le désarroi. Il est vrai que nous avons malheureusement perdu une assistante sociale. Dans un premier temps, nous prévoyons son remplacement à mi-temps (même si un temps plein est prévu au cadre), par une personne qui a également suivi la formation spécifique pour le service médiation de dettes. Il y a beaucoup de demandes d'aides au niveau de l'énergie. Il est de plus en plus courant au CPAS d'accorder de petites aides ponctuelles pour des familles n'arrivant pas à boucler la fin du mois. Le service fonctionne bien et on tient ça à l'œil ».

Monsieur VINCENT précise qu'il faudrait adopter une motion à adresser au fédéral, par rapport au surendettement. « On reçoit toutes les semaines des propositions de crédits, beaucoup de personnes sont tentées et tombent alors dans une spirale infernale, et ne peuvent plus rembourser ».

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il y a en effet trop de facilité à obtenir des emprunts (crédits à la consommation), et qu'il y a eu aussi l'augmentation de la TVA sur l'électricité qui a joué.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 2/2015 du CPAS.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Magali EVRARD

3. Finances des Fabriques d'églises

Madame DELEPINE présente les points.

a) Modification budgétaire n° 1/2015 de la Fabrique d'église d'Antoing

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise d'Antoing sans augmentation de la part communale.

« Les dépenses sont en hausse et il y a un remboursement d'Electrabel du côté des recettes. Pas d'augmentation de la part communale ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

b) Compte 2014 du Synode de l'église protestante unie de Belgique

Le Conseil communal est invité à approuver le compte 2014 du Synode de l'église Protestante unie de Belgique.

Montant total des recettes = 33.287,80€

Dépenses ordinaires :

Article 43 – Assurances incendie + presbytère – dépassement de crédit = 812,04 € - crédit budget 2014 = 810,00 €

MAIS les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 24.350,76 €

Excédent = 8.937,04 €

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

- c) Budgets 2016 des Fabriques d'églises et du Synode de l'église protestante – prorogation du délai pour statuer.

Suivant la législation, le Conseil Communal dispose d'un délai pour statuer sur les budgets des Fabriques d'églises.

Etant donné que la commune est devenue tutelle sur les Fabriques d'églises au 1^{er} janvier 2015, que de ce fait elle doit opérer plus de vérifications, il est proposé au Conseil Communal de proroger ce délai de 20 jours pour statuer sur ces budgets 2016.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Viviane DELEPINE

Agent traitant : Valérie TITELION

4. Personnel communal

Indemnité d'exhumation – modification

Suite à la demande du fossoyeur, le Collège communal propose au Conseil Communal de fixer l'indemnité d'exhumation à une journée de congé (ainsi qu'à l'ouvrier l'accompagnant), au lieu de l'indemnité pécuniaire.

Madame Sabine MAHIEU fait remarquer que les cimetières sont bien entretenus, mais qu'il manque un plan de ceux-ci, mis à disposition de la population sur place ou sur internet, comme cela existe dans d'autres communes. Elle précise que c'est un service à la population et qu'il y aurait lieu de voir comment les autres communes fonctionnent à ce sujet.

Monsieur VINCENT évoque des formations SPW à l'attention des fossoyeurs. Il demande si le personnel est formé en permanence pour ces tâches difficiles.

Il lui est répondu par l'affirmative.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Florence CLEMENT

5. Travaux communaux

Le point est présenté par Monsieur DESMET.

Travaux de mise en peinture des murs extérieurs du Foyer Socioculturel et du Centre de Lecture Publique – cahier spécial des charges, plans, métrés, estimation, fixation du mode de passation de marché et des conditions du marché.

Le marché concerne en des travaux de mise en peinture des murs extérieurs du foyer socio-culturel et du Centre de lecture public de la Ville d'Antoing.

Monsieur VAN CAUTER, agent technique a rédigé le Cahier Spécial des Charges.

L'estimation de ces travaux est fixée à 33.928,40 € TVA Comprise.

Le délai d'exécution est de 20 jours.

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur le dossier complet.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE

6. Crèche communale

Le point est présenté par Madame DELEPINE.

Plan cigogne III (volet 2) – Plan d'investissement communal 2013-2016 - Travaux d'aménagement d'une crèche communale rue des Ateliers à Antoing (parcelle cadastrée section C 146 z2) – Approbation de l'avant-projet et de l'estimation

Nous avons reçu l'avant-projet des travaux mieux repris sous objet en date du 11/09/15 de Madame NOIRHOMME Barbara, auteur de projet.

L'estimation est de 1.050.000 € Hors TVA, non compris les abords : 79.500 € Hors TVA et la toiture végétale (en option) : 16.000 € Hors TVA.

Les travaux feront l'objet d'une double subsidiation :

- Via le Plan d'investissement communal, par la DGO1 - 553.908,85 €/2 = 276.954,425 € - approuvé par le Ministre Furlan en date du 22 avril 2014 ;
- Via le Plan cigogne (infrastructures) par DGO5 - 70% - enveloppe fermée de financement alternatif pour un montant de 671.800 € approuvée par le Gouvernement Wallon du 05 mars 2015

Le Conseil Communal est invité à approuver l'avant-projet, l'estimation, ainsi que la note explicative.

Madame DELEPINE précise que les abords ne sont jamais subsidiés, et que la toiture végétale n'est qu'une option qui n'aboutira probablement pas.

Monsieur VINCENT demande à quelle hauteur l'ONE subsidie le fonctionnement. Il demande également quel est le subside au niveau du personnel.

L'information lui sera donnée ultérieurement.

Monsieur VIVIER est satisfait que ce projet aboutisse. Il demande si l'aménagement du sentier latéral est prévu dans les abords.

Monsieur BAUWENS lui répond par la négative, mais répond que celui-ci pourrait être aménagé par la MOC.

Monsieur VIVIER espère qu'il n'y aura pas de surprises au niveau suppléments.

Madame DELEPINE fait remarquer qu'il y en a toujours.

Madame Sabine MAHIEU demande si on a une idée de la réaffectation de l'ancienne gendarmerie, et demande si la maison d'à côté a gardé son affectation.

Monsieur BAUWENS répond que ce sera du logement, mais il n'y aura pas de contact avec la crèche. La maison d'à côté a gardé sa fonction de logement (loué actuellement).

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politiques responsables : Viviane DELEPINE/Thierry DESMET

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

7. Aménagement du territoire

a) Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) dit « Delta Zone » - avant-projet

L'intercommunale IDETA nous dépose l'avant-projet de plan communal d'aménagement révisionnel dit « Delta Zone ». Il s'agit de l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle (32 ha) et d'une zone d'espaces verts et à titre de compensation, de 3 zones agricoles, d'une zone forestière, d'une zone d'espaces verts (cfr plans du dossier et page 140).

Vu que la situation existante de chacun de ces périmètres a été étudiée dans cet avant-projet (contexte hydrologique, biologique, règlementaire, infrastructures existantes, etc...);

Vu qu'il s'agit de répondre aux besoins identifiés en terrains à vocation économique dans le cadre du plan prioritaire bis adopté par le Gouvernement Wallon en juillet 2008 ;

Que la zone prévu en ZAEI permettra d'accueillir une vingtaine d'entreprises sur des parcelles de taille moyenne (entre 0,5 et 2Ha) et, si le besoin est rencontré, une plus grande entreprise qui pourrait disposer d'un raccordement direct à la voie ferrée ;

Vu que le dossier s'accompagne d'options d'aménagement ;

Vu qu'en vertu du CWATUPE, le dossier doit faire l'objet d'un rapport des incidences sur l'environnement dont le conseil communal doit fixer le contenu ;

Qu'il convient de se référer à l'article 50§2 du CWATUPE en ce qui concerne son contenu minimum ;

Vu que lors de l'élaboration du dossier, des points nécessitant un examen plus approfondi ont été révélés ;

Il est proposé au Conseil :

1° d'approuver l'avant-projet de Plan communal révisionnel ;

2° de fixer le contenu de l'étude d'incidences comme suit :

- Contenu repris à l'article 50§2 du CWATUPE
- Comme précisé dans l'arrêté ministériel du 06/02/2014 :
 - o Étudier la présence du crapaud calamite sur le site et les mesures à prendre pour permettre sa sauvegarde

- Étudier l'impact paysage du projet sur la qualité des vues à partir de la route paysagère du Parc naturel
- Étudier les dispositifs à mettre en place pour assurer une connexion sécurisée pour les modes doux entre la zone ZAEI et la gare
- Suite à l'analyse de la situation : étudier la possibilité d'inscrire une partie de la ZACC de Bruyelle en habitat afin de la faire correspondre à la réalité
- Suite à la définition des partis d'aménagement : étudier l'opportunité du maintien des périmètres de réservation de la ligne TGV à la RN52
- Comme prôné par la commune :
 - Étudier la pertinence du changement d'affectation de la ZACC de Péronnes
 - Étudier la pertinence d'une zone forestière dont le périmètre s'inscrit dans le Masterplan du Grand large en cours d'élaboration
- En réponse au PACO : étudier la pertinence de l'inscription d'une zone d'espaces verts sur la ZACCI du périmètre 4.

3° de soumettre le projet de contenu du rapport des incidences sur l'environnement et de l'avant-projet pour avis à la CCATM, au CWEDD (obligatoires) et au Parc naturel des Plaines de l'Escaut (selon décision du Conseil)

Monsieur BAUWENS précise que l'Intercommunale Ideta a envoyé le rapport à la SNCB, qui doit décider au Conseil d'administration, dans quelle mesure IDETA pourrait avoir le fonds du site.

Monsieur VIVIER demande des précisions sur la zone le long du Grand Large et sur la zone reprise au long de la LGV. Il précise que pour la 1^{ère} zone, reprise également au Master plan, il faudra être attentif au niveau de l'égouttage.

Monsieur BAUWENS précise qu'il faudra protéger un maximum la vue de cette zone Delta. « On ne souhaite pas voir l'arrière des futurs bâtiments mais bien l'avant. Il faudra garder cette route paysagère convenable ».

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

b) Plan communal d'aménagement 3.3 dit « du quartier de l'Ancienne Ecluse » - renonciation à l'expropriation d'un bien sis rue des Tanneurs

Madame Dubois, propriétaire de la parcelle cadastrée section B 839 v sise rue des Tanneurs à Antoing a vu son garage endommagé suite à de récentes tempêtes.

La parcelle dont question est située dans le plan d'expropriation lié au Plan communal d'aménagement 3.3 dit « du quartier de l'Ancienne Ecluse ».

A l'époque, le plan d'expropriation devait englober la maison n°31 rue des Tanneurs, située entre la Tannerie Fontaine et le garage de Mme Dubois. Suite à une décision Gouvernementale, la maison, sis au n°31 a été retirée dudit plan.

Vu cet état de fait, la commune ne semble dès lors ne plus avoir d'intérêt dans l'expropriation du bien de Madame DUBOIS, celui-ci fermant le bâti continu de la rue des Tanneurs.

La question de Madame DUBOIS est donc de savoir quelles sont les intentions de la commune quant à cette expropriation afin de procéder, ou non, à des travaux de réparation de son garage.

Le collège a émis un avis de principe favorable sur la renonciation et a informé Madame Dubois de la procédure officielle.

Nous avons donc reçu de Madame DUBOIS et du second propriétaire, Monsieur NOWAK, une demande remplissant les conditions de l'article 68 du CWATUPE (à savoir l'expropriant n'a pas fait usage de son droit endéans les 10 ans).

Puisqu'il est organe compétent, il est donc proposé au Conseil communal de décider la renonciation à l'expropriation et de soumettre la décision à la DGATLPE (SPW).

Monsieur VINCENT demande s'il s'agit bien d'une renonciation des deux parties.

Monsieur BAUWENS lui répond par l'affirmative.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline Delbauve

8. Développement rural

Monsieur DESMET présente le point.

Programme Communal de Développement Rural (PCDR) – Marché de services pour la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du PCDR – Cahier Spécial des Charges, fixation du mode de passation de marché et des conditions du marché.

Le Programme Communal de Développement Rural est un document qui présente les axes de développement de la commune, définis pour les 10 prochaines années, ainsi que les projets et actions à mettre en œuvre pour leur réalisation.

Le mode de passation de marché est la procédure négociée sans publicité.

L'estimation maximum est fixée à 80.000 € TVA Comprise.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur ce dossier.

Monsieur VINCENT souligne que le démarrage du 1^{er} PCDR a été lent, mais que 3 projets intéressants ont été réalisés (maison rurale de Calonne, carrefour des Irlandais et place de Bruyelle). Il souhaite que l'on aille plus loin dans le deuxième projet, pour surtout répondre aux attentes de la population dans les villages. Il manque de salle des fêtes aussi bien pour les fêtes privées que pour les manifestations publiques.

Monsieur DESMET précise que la consultation populaire est le processus obligatoire dans le PCDR.

Monsieur VINCENT rappelle que les projets du 1^{er} PCDR étaient pour la plupart déjà dans les cartons de la commune.

Monsieur VIVIER souhaite que la commission locale de développement rural soit composée de toutes les catégories de population. Il précise qu'il faut relayer l'information via les infos de la commune.

Monsieur BAUWENS précise qu'il y aura peut-être un bulletin spécial.

Madame Marie MAHIEU espère que Maubray ne sera pas laissé de côté dans ce second PCDR.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politiques responsables : Barnard BAUWENS/Thierry DESMET
Agent traitant : Aurélie CARDON

9. Biens immobilier

Monsieur BAUWENS présente le point. Il profite de ce point pour annoncer l'ouverture d'un nouveau commerce dans la Grand Rue (vêtements pour enfants).

Vente d'un bien sis Grand Rue, 5 à Antoing

Le bâtiment est pourvu d'une surface commerciale au rez-de-chaussée et d'un appartement à l'étage. Le Comité d'acquisition l'a estimé à 210.000 €.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur la mise en vente de gré à gré de ce bien, au prix minimum de 210.000 €, à désigner le Notaire QUIEVY pour la mise en vente, et pour procéder aux mesures de publicité.

Madame Sabine MAHIEU demande si des offres sont déjà parvenues pour la maison espagnole.

Il lui est répondu par la négative.

Monsieur VINCENT demande s'il ne serait pas indiqué de vendre en deux lots séparés (commerce et appartement).

Il lui est répondu par la négative (problème de copropriété).

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

10. Déchets ménagers

Taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers – coût-vérité budget 2016.
Les nouveaux chiffres ont été transmis par mail, avec un taux de 95 %.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

11. Plan de Cohésion sociale

Conventions de partenariat à passer avec les ASBL suivantes :

- a) Le Foyer Socioculturel d'Antoing – Atelier Toc Toc – pour un montant de 4.950 € ;
- b) Les jardins Bios du Hainaut – création de jardins partagés – pour un montant de 3.000 €. Monsieur VINCENT explique que le dossier a pris du retard à cause d'une erreur du fermier. Il espère démarrer ce projet l'année prochaine.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les deux conventions.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Aurélien PIERRE

12. Subsides aux sociétés

- a) Octroi d'un subside d'un montant de 500 € aux Bourleux de la terrasse pour le Rosaire 2015. Les comptes ont été transmis.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Carine DUDANT

- b) Octroi d'un subside d'un montant de 8.000 € au Comité des Fêtes pour le marché de Noël. Les comptes ont été transmis.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

13. Aide en services

Il est proposé au Conseil Communal d'accorder une aide en services à la Croix-Rouge, d'un montant de 500 €, correspondant à 4 occupations de la salle communale de Maubray, pour les collectes de sang.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

14. Procès-verbal

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 est approuvé.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Sonia KENNIS

15. Questions orales

- Monsieur VINCENT expose le problème des mégots de cigarettes sur la voie publique. « Ceux-ci mettent beaucoup de temps à se désagréger. Il faudrait mettre des moyens à disposition pour les écraser (des cendriers, ou adapter les poubelles existantes) ».

Madame Sabine MAHIEU précise que dans certaines stations de sports d'hiver, on distribue des sachets pour les mégots.

- Monsieur COURTOIS demande si les marquages au sol à la rue Maréchal de saxe ne sont pas trop rapprochés, en cas de passage de gros charroi.

Monsieur BAUWENS répond par la négative.

- Monsieur COURTOIS demande d'afficher une copie du totem situé au square Charles de Gaulle, à côté de la croix celtique à Fontenoy, pour que les touristes qui s'y rendent puissent avoir les explications.
- Monsieur VIVIER évoque le Master plan du Grand Large. Il demande où en sont les négociations pour une éventuelle fusion du PYC et du TYC.

Monsieur BAUWENS explique que des subsides européens ont été accordés pour la Marina uniquement. « Mais la ville devra mettre également la main au portefeuille. Un avenant à la convention conclue avec l'intercommunale IDETA dans la maîtrise d'ouvrage va être soumis au prochain Conseil Communal. Il s'agit d'un gros projet de plus de 2 millions d'Euros qui donnera un plus à tout le site du Grand Large. Une réunion est prévue avec les deux clubs ».

- Madame Sabine MAHIEU évoque les réactions exacerbées de citoyens et politiciens à l'égard des réfugiés. Elle demande s'il ne serait pas possible d'organiser une journée d'information avec les écoles, pour mettre en parallèle des faits similaires comme l'évacuation.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il y a déjà des projets citoyens dans nos écoles qui fonctionnent bien. « Il est vrai qu'ici les migrants sont visés, mais on a fait marche arrière pour beaucoup de choses (ex : l'homophobie) ».

- Madame Sabine MAHIEU fait part de sa nostalgie et de sa tristesse face à la fête foraine de la braderie qui a été désertée, en premier lieu par l'auto scooter.

Monsieur BAUWENS précise effectivement que la conjoncture n'est pas favorable.

- Monsieur DESMET précise qu'une réunion a été tenue avec les commerçants et indépendants de l'entité, pour les pages d'or virtuelles. « Une vingtaine de commerçants et d'indépendants étaient présents. Antoing va également se mettre sur cette application. Des explications seront données ultérieurement ».